



Règlement Technique des Concours d'Élevage ACA/SHF Rédaction 2018

1. Organisation

L'ACA et la SHF organisent en collaboration avec les ACA Régionales, des Concours d'Élevage réservés aux chevaux arabes et DSA. En accord avec l'ANAA, certaines classes sont ouvertes aux AA. Ces concours comportent un niveau qualificatif et un niveau national.

11 classes sont jugées dans 2 optiques de jugement :

- **6 Classes « Arabes » jugées dans une optique « race » réservées aux pur-sang arabes**
 - Juniors femelles (1,2 et 3 ans)
 - Juniors Mâles et Hongres (1,2 et 3 ans)
 - Seniors femelles (4 ans et +)
 - Seniors Mâles et Hongres (4 ans et +)
 - Poulinières suitées et foals
 - Hongres (tout âge)
- **5 Classes « Endurance » jugées dans une optique « utilisation endurance » *ouvertes aux pur-sang arabes, DSA et AA**
 - Femelles 2 ans
 - Mâles et Hongres 2 ans
 - Femelles 3 ans
 - Mâles et hongres 3 ans
 - Poulinières suitées et Foals

*En collaboration avec l'ANAA

2. Conditions d'admission au concours

Cheval

L'accès à ces concours est réservé

- Pour les classes « Arabes » : aux sujets inscrits au stud-book français du cheval arabe.
- Pour les classes « Endurance » : aux sujets inscrits au stud-book du cheval arabe, au registre du DSA ou au stud-book de l'anglo-arabe.

Le cheval devra être accompagné de son document d'identification (Livret SIRE) et être en règle de vaccination selon la législation en vigueur.

Engageur

L'engageur doit être titulaire d'un compte sur www.shf-concours.com et obligatoirement être adhérent de l'ACA au niveau national ainsi qu'à une association régionale agréée par l'ACA (ou de l'ANAA et d'une association régionale agréée par l'ANAA pour les AA en classes endurance).

3. Accès au niveau national

- Une Finale Nationale commune sera organisée pour les classes « Arabes » et « Endurance »
- L'accès à la Finale sera réservé aux chevaux sélectionnés par un jury nommé par l'ACA qui déterminera à l'issue des concours la barre de qualification (note ou classement) requise.

4. Engagement

L'engagement est fait par l'éleveur ou son mandataire sur www.shf-concours.com. Il suppose la création et l'approvisionnement préalables du compte.

5. Déroulement du concours

1) L'Organisateur

- Doit assurer la vérification, à l'aide d'un lecteur de puces et à partir du document d'accompagnement, de l'identité des chevaux présentés
- Est libre de choisir son jury en respectant ce qui suit :

2) Le Jury : doit être composé de 2 juges :

- Pour les classes « Arabes » au minimum 1 juge inscrit sur la liste des juges nationaux ACA ou ECAHO
- Pour les classes « Endurance » au minimum 1 juge référent ACA qui est de plein droit, Président du jury.

A ce jury peuvent s'ajouter un ou deux juges stagiaires qui ne sont pas défrayés et dont les notes ne sont pas prises en compte.

3) Conflit d'intérêts

Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

- Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un juge doit juger un cheval dont il est le naisseur, l'éleveur, le vendeur ou l'éta lonnier.
- Le jugement étant anonyme, le 1^{er} repérage des éventuels conflits d'intérêts est fait par la personne qui établit le programme du concours et/ou le secrétariat de l'ACA qui le signale au juge concerné
- Le juge lui-même peut repérer un conflit d'intérêts lors de la présentation de la classe
- Lorsqu'un juge (juge référent ou juge B) se trouve confronté à conflit d'intérêts, il doit le signaler et se retirer du jugement de la classe.

4) Grille de notation

Chaque membre du jury remplit sa propre grille et doit être en mesure d'expliquer son jugement. Les juges doivent mentionner leur identité sur chaque fiche de notation (initiales, chiffre ou lettre)

- Pour les classes arabes : grille de notation à 6 notes sur 10 avec ½ pts, pour le Type, Tête et Encolure, Dos et Croupe, Antérieurs, Postérieurs et Mouvement.
- Pour les classes « Endurance » : grille de notation « endurance » V2016 + grille foal 2018

5) Gestion des notes sur le concours et transmission des résultats

- Le concours est géré sur place à l'aide d'une feuille XL fournie par l'ACA
- L'organisateur fournit aux juges les grilles de notation imprimées sur papier autocopiant et est tenu de conserver le détail des notes par cheval et par juge.
- Les notes sont transmises par l'organisateur au secrétariat de l'ACA. La saisie dans SHF concours peut être assurée par l'organisateur ou par le secrétariat de l'ACA
- Les grilles de jugement doivent être remises aux éleveurs à la fin de chaque classe

6) Tarifs

- L'organisateur est libre de fixer les tarifs d'engagement qui doivent être les mêmes pour toutes les classes

7) Enceinte de présentation

L'accent doit être mis sur la sécurité des hommes et des chevaux. Un ring d'attente contigu à la carrière de présentation ou un vaste espace délimité et sécurisé est obligatoire

8) Présentation

- Classes Arabes : Présentation de type « show »
 - ❖ Chaque classe doit d'abord défiler au pas et à main droite devant les juges et pendant quelques tours pour une première appréciation du pas et de l'ensemble du lot.
 - ❖ Chaque cheval vient ensuite se présenter individuellement à l'arrêt sur un emplacement matérialisé au sol, de profil et hors crins devant le jury. Il est ensuite présenté au trot.
- Classes « Endurance »
 - ❖ Chaque classe doit d'abord défiler au pas et à main droite devant les juges et pendant quelques tours pour une première appréciation du pas et de l'ensemble du lot.
 - ❖ Chaque cheval vient ensuite se présenter individuellement à l'arrêt sur un emplacement matérialisé au sol, de profil et hors crins, réveillé et attentif (mais non étiré) devant le jury
 - ❖ Les 2 et 3 ans, après avoir fait un aller et retour au pas permettant de juger les aplombs, sont ensuite mis en liberté afin de pouvoir s'exprimer dans leur équilibre naturel et leur foulée de galop
Pour les poulinières : présentation classique au pas et au trot en triangle à main droite
 - ❖ La présence d'un dispositif pour la présentation des chevaux en liberté est obligatoire. La configuration figurant en fin de ce document est fortement conseillée

Rappel

- ❖ si la classe comprend moins de 10 participants, seuls les 3 premiers sont rappelés
- ❖ si la classe comprend plus de 10 participants, les 5 premiers sont rappelés

9) Programme et Commentaires

- ❖ Un programme du concours doit être édité reprenant les n° d'ordre affectés par le site SHF concours les noms et les origines des chevaux ainsi que leurs naisseurs et leurs propriétaires et pour les poulinières le nom des étalons dont elles sont suitées et éventuellement saillies.
- ❖ Ce programme doit être mis à la disposition de tous.
- ❖ Il est interdit aux juges de consulter ce programme avant et pendant le concours.
- ❖ Les noms et origines des chevaux ne peuvent être énoncés au micro par le présentateur que lorsque le jury a rendu ses notes et que le cheval quitte le ring. Les notes sont annoncées à la remise des prix.

10) Chevaux

- ❖ Les chevaux doivent être correctement préparés et toilettés. Les entiers de 3 ans sont présentés avec une embouchure.
- ❖ L'organisateur et le jury ont le devoir de refuser l'entrée sur le terrain ainsi que la participation au concours à tout animal boiteux, sale, dangereux (ingérable) ou en mauvais état général.
- ❖ Une légère irrégularité d'allures est tolérée sur les poulinières âgées.

11) Présentateurs :

- ❖ Une tenue de ville correcte (pantalon foncé - chemise ou polo clair avec col) est obligatoire pour les présentateurs sans marque distinctive relative au cheval ou à sa provenance
- ❖ L'organisateur et le jury **doivent** refuser l'entrée sur le terrain de concours à toute personne dont la tenue peut nuire à l'image du concours et de l'association.

6. Dotations

• Classes arabes :

- ❖ Les femelles de 2 ans, 3 ans et les poulinières suitées sont primées par la SHF
- ❖ Des primes additionnelles peuvent être versées par l'ACA pour les autres classes (décision prise annuellement en fonction des fonds éventuellement disponibles).

• Classes « endurance » :

- ❖ Les mâles et hongres de 3 ans, les femelles de 2 et 3 ans et les poulinières suitées sont primées par la SHF
- ❖ Des primes additionnelles peuvent être versées par l'ACA pour les autres classes (décision prise annuellement en fonction des fonds éventuellement disponibles).

7. Intervention financière de l'ACA dans les frais d'organisation des concours (organisés dans le cadre du calendrier régional validé)

- Prise en charge des frais d'organisation (location site) sur production de la facture rédigée au nom de l'ACA et sous condition de réception des résultats et du rapport du juge référent attestant de la conformité du concours à la charte
- Prise en charge des juges par l'ACA (sur présentation de justificatifs) à hauteur d'un maximum de 80 € par nuit, plus frais de déplacement. La restauration est à charge de l'organisateur.
- Les concours sont couverts par l'assurance RC de l'ACA

8. Sanctions :

Le Président du Jury, en concertation avec l'organisateur du concours, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement du concours les candidats qui ne remplissent pas les conditions définies précédemment.

9. Assurance :

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'Organisateur et le Président du Jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.



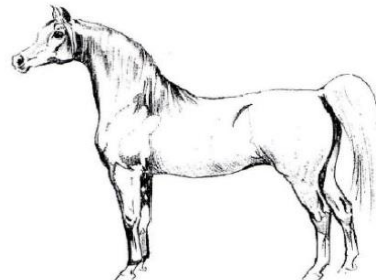
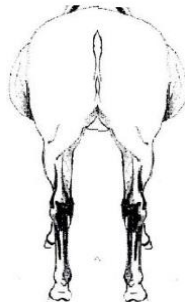
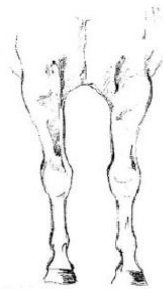
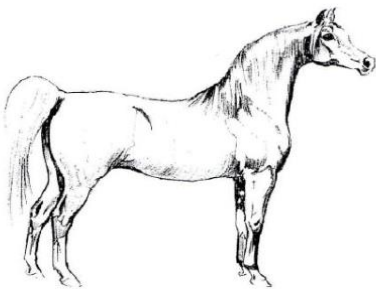
FICHE INDIVIDUELLE D'APPRECIATION

CONCOURS :

DOSSARD :

NOM :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TYPE										
TETE										
ENCOLURE ET EPAULE										
DOS ET CROUPE										
ANTERIEURS										
POSTERIEURS										
MOUVEMENT										

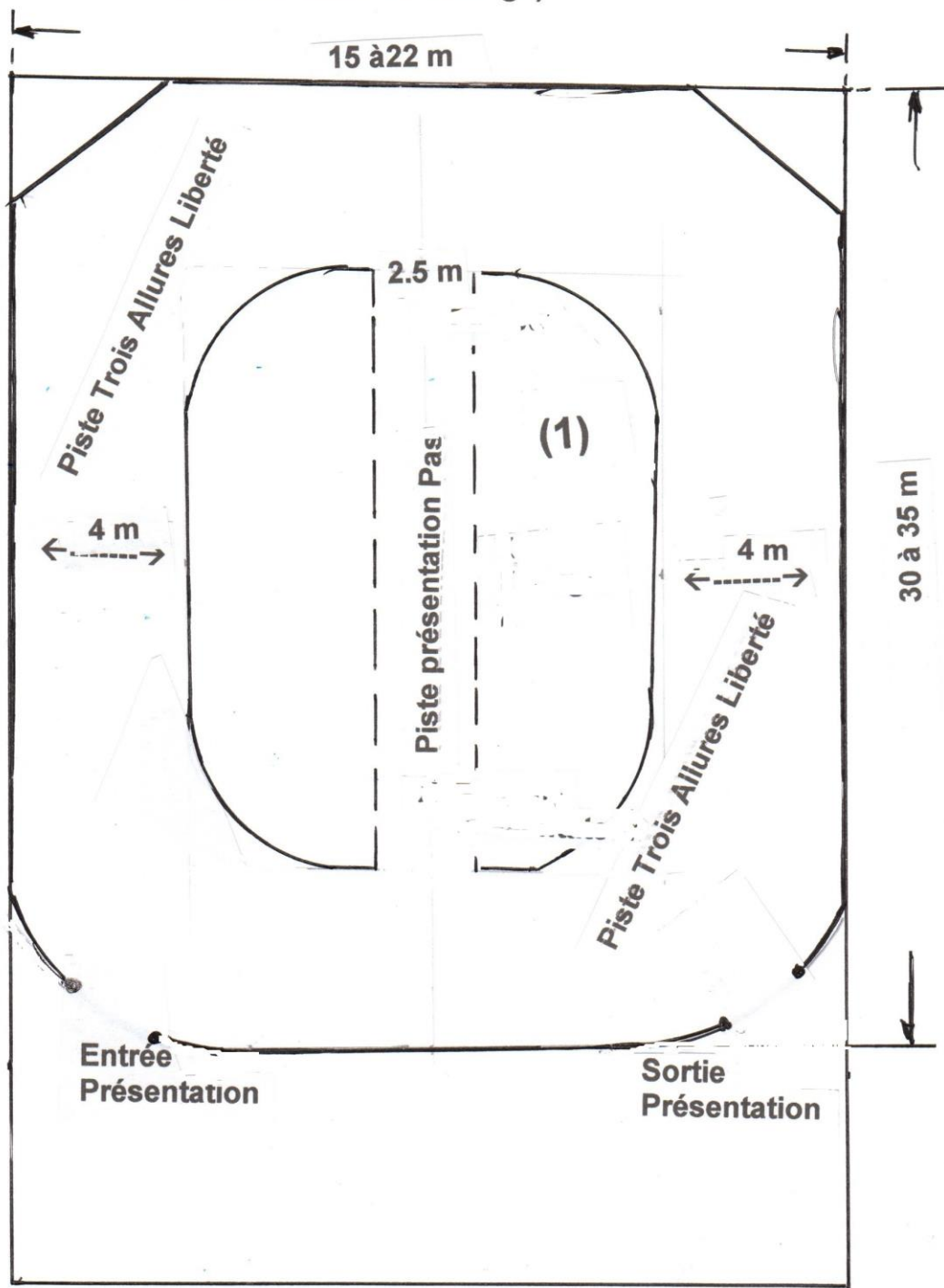


COMMENTAIRES

JUGE

SIGNATURE

**Annexe : Installation pour le concours Elevage Endurance ACA
(Exemple dans un manège)**



Note (1) :

- Entourage en cordage , environ 1,10 m
- Le même principe vaut pour un Rond d'Avrincourt
- Dans tous les cas les juges doivent être protégés pour mieux travailler.
- Barrières amovibles d'entourage du dispositif, hauteur environ 1,60 m (ou plus dans le cas d'une installation extérieure).